



PROTEGER STABILISER CONSOLIDER LA PAIX

NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU MOIS DE MARS 2017

Dans le cadre de son mandat, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.

Durant le mois de mars 2017, le BCNUDH a documenté 547 violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC, ce qui représente une hausse importante par rapport au mois de février 2017, au cours duquel 461 violations avaient été documentées. Parmi ces violations, au moins 76 sont des atteintes au droit à la vie contre 133 victimes, dont 101 victimes d'exécutions extra-judiciaires par des agents de l'Etat, soit une nette diminution par rapport au mois précédent.

Sur l'ensemble du territoire de la RDC, les agents de l'Etat ont toutefois été responsables de 59% des violations des droits de l'homme documentées durant le mois en revue, soit 323 violations et une hausse très significative par rapport à février 2017. Les groupes armés tous confondus ont, quant à eux, été responsables de 224 violations commises, soit 41% du nombre total de violations enregistrées.

Parmi les agents de l'Etat, les principaux auteurs des violations des droits de l'homme documentées au mois de mars 2017 sont, contrairement au mois précédent, les agents de la PNC, qui ont commis plus de 28% du nombre total de violations documentées. En particulier, les agents de la PNC ont commis 72 violations du droit à la liberté et à la sécurité de la personne à l'encontre de 207 victimes, dont 15 femmes et 31 enfants, et ont été les auteurs de l'exécution extrajudiciaire d'au moins 10 personnes, dont deux femmes et quatre enfants, dont la moitié commise au Kasaï Central. Les militaires des FARDC ont, quant à eux, été responsables de 21% du nombre total de violations enregistrées sur l'ensemble du territoire, avec notamment 54 victimes d'exécutions extrajudiciaires, principalement dans les provinces du Kasaï Central (43 victimes) et du Nord-Kivu (neuf victimes). Ils ont également commis 34 violations du droit à l'intégrité physique avec 66 victimes, dont 11 femmes et huit enfants victimes de viol, et 34 violations du droit à la liberté et la sécurité de la personne sur 145 victimes.

Selon les informations à la disposition du BCNUDH, 383 violations des droits de l'homme ont été commises par toutes les parties dans les territoires affectés par le conflit, ayant causé la mort d'au moins 117 civils. Au moins 221 violations ont été commises par les combattants de tous les groupes armés confondus (causant la mort d'au moins 35 civils), tandis que les 162 autres ont été commises par les agents de l'Etat (causant la mort d'au moins 62 civils). Parmi les groupes armés, et à l'instar des mois précédents, ce sont les combattants des Forces de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) qui ont commis le plus grand nombre de violations documentées, à savoir plus de 14% des violations commises dans les zones affectées par le conflit. Les militaires des FARDC ont, quant à eux, commis le plus grand nombre de violations dans ces territoires, à savoir 22% du nombre total des violations commises dans les zones affectées par le conflit.

Au cours du mois de mars 2017, le BCNUDH a documenté 73 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire congolais, ce qui porte à 1.539 le nombre total de violations de ce type depuis le 1er janvier 2015, dont 177

pour l'année 2017. Les principaux auteurs de ces violations sont, à l'instar des mois précédents, les agents de la PNC (33 violations), suivis des agents de l'ANR (12 violations) et des militaires des FARDC (11 violations). Les violations les plus rapportées sont les atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne (26 violations) et à la liberté d'opinion et d'expression (17 violations). Elles ont été commises principalement dans la province du Haut-Katanga (16 violations) et à Kinshasa (12 violations). Les membres de partis politiques (21 victimes) et d'organisations de la société civile (13 victimes), ainsi que deux journalistes, ont été particulièrement visés. En mars 2017, le BCNUDH a documenté neuf violations des droits de l'homme liées aux opérations d'enrôlement des électeurs, commises dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et de l'Ituri, par des agents de la PNC et des combattants des groupes armés.

Le 22 mars 2017, à Genève, en Suisse, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a tenu un dialogue interactif sur la situation des droits de l'homme en RDC. Introduisant le dialogue interactif, Andrew Gilmour, Sous-secrétaire général des Nations Unies aux droits de l'homme, a déploré les restrictions imposées à l'espace démocratique et la résurgence des activités de groupes armés, et a condamné l'utilisation disproportionnée de la force par les autorités congolaises lors des manifestations de septembre et décembre 2016. Prenant également la parole, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la RDC et chef de la MONUSCO, Maman Sambo Sidikou, a souligné que la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 était la seule solution politique et exigeait le soutien des Nations Unies. La Ministre des droits humains de la RDC, Marie-Ange Mushobekwa, ainsi que Fred Bauma, un membre du mouvement citoyen « Lucha », ont également participé au dialogue interactif, durant lequel plusieurs représentants d'Etats et d'ONG ont émis des inquiétudes quant à l'émergence de nouvelles zones de violence en RDC et appelé à des enquêtes sur les allégations de violations graves des droits de l'homme.

Le BCNUDH note avec satisfaction la libération en mars 2017 de nombreux détenus — notamment une soixantaine de détenus de la prison centrale de Munzenze, à Goma ainsi qu'au moins 25 détenus de la prison centrale de Butembo — par les autorités judiciaires, suite à une visite du Vice-ministre national de la justice dans plusieurs provinces de l'Est de la RDC visant à évaluer les conditions de détention et à répondre aux allégations de détentions irrégulières et de recours abusif à la détention préventive. Les personnes libérées étaient pour la plupart détenues pour des faits mineurs.

En mars 2017, le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins 32 activités de renforcement de capacités (formations, sensibilisations, etc.) des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme et sur son mandat. Ces activités ont été organisées par le BCNUDH ou avec le concours de ses partenaires, dans les provinces du Haut-Katanga, du Kasaï Oriental, de la Tshopo, du Sud-Kivu, du Kwilu, du Nord-Kivu, du Tanganyika, du Maniema, du Kasaï Central, de la Mongala, du Kongo Central et de l'Equateur. Ces activités ont notamment porté sur la célébration de la journée internationale de la femme, le mandat du BCNUDH, les mécanismes internationaux de protection et la promotion des droits de l'homme, la protection des droits de l'homme en période électorale, le maintien de l'ordre public par les agents de la PNC et le respect des libertés publiques, la protection des défenseurs des droits de l'homme et la prise en charge des victimes de violences sexuelles.